Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Marie AZEMA
tél. : 01.49.55.45.21.
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDESR/N2013-2092

Date: 08 juillet 2013

Date de mise en application : session d'examen 2015

Annule et remplace :

Notes de service

DGER/POFET/N94-2019 du 18 février 1994

DGER/POFEGTP/ N95-2106 du 12 octobre 1995

DGER/POFEGTP/N2002-2002 du 8 janvier 2002

Nombre d'annexe : 6

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
à
Destinataires (cf liste jointe)

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Aménagements paysagers ».
Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
Arrêté du 19 juin 2013 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Aménagements paysagers ».
Mots-clés : BTSA aménagements paysagers– BTSA AP – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
Pour exécution - Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) - Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) - Hauts-commissariats de la République - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - Etablissements d'enseignement public supérieur du MAAF - Unions nationales fédératives d'établissements privés	**Pour information** - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « aménagements paysagers» du BTSA en application de l'arrêté du 19 juin 2013 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Aménagements paysagers ».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2013 pour la session d'examen 2015 du BTSA « Aménagements paysagers».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service

I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option non rénovée ;
VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – CADRE GENERAL DES MODALITES D'EVALUATION

La définition de ce BTSA rénové en termes de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites dans le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « aménagements paysagers » repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.
La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux trois conditions suivantes :
- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois ;
- ne pas avoir obtenu de note égale à zéro à l'une des épreuves.

II. – MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES DU TRONC COMMUN ET DU MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1

« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30 min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
  - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

[1] Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
  - Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
  - Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
  - Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
  - S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
  - Interagir dans des situations de communication variées ;
  - Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue l'acquisition des capacités « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permettant d'évaluer la sous-capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;

- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous-capacité « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :
- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
  - l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
  - il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
  - l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
  - il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue l'acquisition des capacités « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).
Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.
Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les aptitudes du groupe et du candidat :
- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue l'acquisition des capacités « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.
Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages, qui peut être lu en une demi-heure.

L'évaluation est réalisée par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l’épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Oral	3	30 min

Nature de l'épreuve

Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.
Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s’inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux parties :

- dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l’épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l’expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Communiquer dans une langue étrangère :
    - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en œuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en œuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.
L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.
La grille de compréhension de l'oral[2], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examinateur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

[2] Voir annexe 3.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc…).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[3], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

[3] Voir annexe 4.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
    - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
    - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.
Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
    - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
    - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
    - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
    - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
    - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
    - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en œuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrit	3	3 heures

Nature de l'épreuve
L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve
Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :
    - Mobiliser son intelligence motrice ;
    - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :
- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche, est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.
- DGER/SDI/N2011-2014 du 26 janvier 2011.

III. –MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES E5, E6 ET E7

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement :
    - Prendre en compte les éléments de contextes géographique, historique, social, économique et culturel du site en vue de l'intervention ;
    - Prendre en compte les caractéristiques écologiques du site en vue des décisions d'action et de gestion ;
    - Mobiliser les instruments réglementaires s'appliquant au site ;
    - Analyser la demande du commanditaire.

- Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager :
    - Effectuer le diagnostic d'un espace à aménager ou à gérer ;
    - S'approprier le cahier des charges d'un aménagement ;
    - Vérifier l'adéquation du projet au site et à la demande ;
    - Traduire par des propositions techniques (plans, esquisses, croquis), une démarche de conception intégrant l'ensemble des choix minéraux et végétaux pour un aménagement simple ;
    - Préparer les plans et coupes techniques nécessaires à l'exécution des différentes phases du chantier à partir du projet d'aménagement paysager élaboré par un concepteur ;
    - Communiquer et justifier la proposition, les choix végétaux et minéraux et le coût estimatif auprès du client.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M 51 et M 55 et de la pluridisciplinarité.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E5	2 CCF	Oral Ecrit Pratique	3

L'épreuve E5 se compose de 2 CCF fondés sur une ou plusieurs études de cas de terrain :
- CCF N°1 (coefficient 1,5)

Ce CCF porte sur le diagnostic d'un site, objet d'un aménagement.
Il permet de certifier la capacité « Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement » et la sous-capacité « Effectuer le diagnostic d'un espace à aménager ou à gérer ».
Il est construit à partir de deux situations d'évaluation, à réaliser sur une période laissée au choix des équipes pédagogiques.

- Première situation d'évaluation : oral individuel (durée 5 min de présentation, 15 min d'échanges avec le jury ; coefficient 0,75).

Cette situation d'évaluation s'appuie sur des productions réalisées par le candidat à l'issue d'une étude réalisée individuellement ou en groupe. Cette situation d'évaluation concerne les sciences et techniques de l'aménagement des espaces, les sciences économiques, sociales et de gestion, l'éducation socioculturelle et l'histoire-géographie.

- Deuxième situation d'évaluation : pratique et orale ou pratique et écrite (durée 1h pour la partie pratique, 30 min pour l'oral ou l'écrit ; coefficient 0,75).

Cette situation d'évaluation s'appuie sur des observations de terrain relatives au milieu et à la végétation. L'évaluation est effectuée sous forme orale, écrite ou pratique, à partir de ces observations. Elle concerne les sciences et techniques de l'agronomie et la biologie-écologie.

- CCF N°2 (coefficient 1,5), oral sur des productions réalisées par le(s) candidat(s), durée 25 min comprenant un échange avec le jury.

Ce CCF permet de certifier les sous-capacités « S'approprier le cahier des charges d'un aménagement », « Vérifier l'adéquation du projet au site et à la demande », « Traduire par des propositions techniques (plans, esquisses, croquis), une démarche de conception intégrant l'ensemble des choix minéraux et végétaux pour un aménagement simple », « Préparer les plans et coupes techniques nécessaires à l'exécution des différentes phases du chantier à partir du projet d'aménagement paysager élaboré par un concepteur », « Préparer les plans et coupes techniques nécessaires à l'exécution des différentes phases du chantier à partir du projet d'aménagement paysager élaboré par un concepteur », « Communiquer et justifier la proposition, les choix végétaux et minéraux et le coût estimatif auprès du client ».

Ce CCF s'appuie obligatoirement sur l'utilisation d'outils informatiques dédiés aux techniques professionnelles ainsi que sur des représentations graphiques. Il concerne les sciences et techniques de l'aménagement des espaces et les technologies de l'information et du multimédia.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Oral	3	Diagnostic : 45 min Préparation : 2 h 45 Oral : 30 min

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve pratique et orale de coefficient 3 et d'une durée totale de 4 heures. A partir de la commande qui lui est remise, le candidat élabore et présente une proposition d'aménagement appuyée sur un diagnostic de site.

Déroulement de l'épreuve

L'énoncé remis au candidat comprend un plan de localisation et précise la commande. Celle-ci peut correspondre un aménagement à venir, un aménagement en cours, un réaménagement, une proposition de gestion...).

Le candidat dispose de 45 minutes pour prendre connaissance de son sujet et réaliser les observations et le diagnostic du site. Il dispose ensuite de 2 h 45 de préparation en présence d'un surveillant. Lors de l'oral le candidat formule une proposition d'aménagement et l'argumente en s'appuyant sur les éléments de diagnostic. La présentation orale et l'échange avec le jury se déroulent sur 30 min dont 10 minutes consacrées à la présentation.

Evaluation

Elle est réalisée par un binôme d'examinateurs comprenant obligatoirement un enseignant en sciences et techniques de l'aménagement des espaces et un enseignant parmi les disciplines suivantes : biologie-écologie, sciences et techniques agronomiques, sciences économiques, sociales et de gestion, éducation socio-culturelle, histoire-géographie, technologies de l'information et du multimédia.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement :
    - Produire un document de gestion d'un espace en tenant compte des spécificités du projet et de son contexte ;
    - Choisir des techniques d'entretien des espaces paysagers adaptées au projet et en assurer la mise en œuvre ;
    - Choisir des végétaux en accord avec le contexte du projet ;
    - Assurer la mise en œuvre des techniques d'installation des végétaux appropriées ;
    - Assurer la mise en œuvre des techniques de génie civil et de construction paysagère appropriées ;
    - Assurer la sécurité des biens et des personnes sur les chantiers ;
    - Effectuer les relevés préalables à l'implantation d'un chantier ;
    - Implanter le chantier en fonction des documents, des contraintes et des caractéristiques du lieu ;
    - Contrôler l'usage des matériels.

- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale :
    - Contribuer à la planification des interventions sur les chantiers en lien avec les acteurs du projet ;
    - Mobiliser les réglementations relatives à l'environnement et au travail sur une situation spécifique ;
    - Assurer le suivi technique du chantier ;
    - Assurer la réception d'un chantier.

- Assurer la gestion économique des chantiers :
    - Chiffrer les opérations à engager en vue de l'établissement d'un devis ;
    - Contribuer à la réponse à un appel d'offre de marché ;
    - Organiser l'approvisionnement des chantiers ;
    - Gérer les enregistrements de chantier ;
    - Effectuer un bilan économique du chantier ;
    - Optimiser la gestion du parc matériel et les choix de matériels.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M M52, M53, et M54 et des activités pluridisciplinaires.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E6	5 CCF	Pratique Ecrit Oral	6

L'épreuve E6 se compose de 5 CCF.

- CCF N°1 (coefficient 1), pratique explicitée.

Ce CCF permet d'évaluer les capacités relatives aux implantations de chantiers (dont altimétrie et planimétrie) soit les sous-capacités « Effectuer les relevés préalables à l'implantation d'un chantier » et « Implanter le chantier en fonction des documents, des contraintes et des caractéristiques du lieu ».
Le candidat doit conduire une des opérations d'implantation (relevé ou report) et en rendre compte tout en justifiant sa démarche et ses résultats. Les pratiques explicitées peuvent prendre appui sur la capture, la transcription numérique des informations ou la mobilisation d'informations numériques.
Ce CCF concerne les sciences et techniques de l'aménagement des espaces.

- CCF N°2 (coefficient 1,5), écrit sur pratique (durée de l'écrit 3 heures).

Ce CCF permet d'évaluer les sous-capacités « Assurer la mise en œuvre des techniques de génie civil et de construction paysagère appropriées », « Assurer la sécurité des biens et des personnes sur les chantiers », « Contrôler l'usage des matériels » et la capacité « Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale ».

Il est construit à partir d'une visite en groupe d'un site de chantier extérieur à l'établissement. Les candidats peuvent échanger avec les acteurs du chantier, effectuer des observations et recueillir des informations. Ils auront par la suite à proposer individuellement par écrit, des solutions techniques, en fonction des documents et des consignes qui leur auront été remis. La visite de chantier fait partie intégrante de l'épreuve, elle ne peut donc pas en être dissociée.

Afin de se rapprocher de la réalité professionnelle, l'utilisation de l'information numérique est recommandée, tant pour la constitution des documents, que pour la restitution des réponses,

Ce CCF concerne les sciences et techniques des équipements et les sciences et techniques de l'aménagement des espaces.

- CCF N°3 (coefficient 1,5), pratique et écrit (1h30 de pratique, 1h écrit).

La nature et la durée de ce CCF sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques.

Ce CCF permet d'évaluer les sous-capacités « Choisir des végétaux en accord avec le contexte du projet » et « Assurer la mise en œuvre des techniques d'installation des végétaux appropriées ».

Il s'appuie sur une situation professionnelle contextualisée relative au choix de végétaux et à leur mise en œuvre. La situation d'évaluation peut éventuellement être commune à celle de l'épreuve E5 en tout ou partie et prendre pour support le projet tutoré.

Ce CCF concerne les sciences et techniques agronomiques, la biologie-écologie et les sciences et techniques de l'aménagement des espaces.

- CCF N°4 (coefficient 1), pratique et/ou écrit et/ou oral.

La nature et la durée de ce CCF sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques.

Ce CCF permet d'évaluer les sous-capacités « Produire un document de gestion d'un espace en tenant compte des spécificités du projet et de son contexte » et « Choisir des techniques d'entretien des espaces paysagers adaptées au projet et en assurer la mise en œuvre ».

Il consiste en l'élaboration d'un plan de gestion ou d'une partie de plan de gestion dans sa dimension technique. La situation d'évaluation peut être commune à celle de l'épreuve E5 en tout ou partie et prendre pour support le projet tutoré s'il se prête à la définition des modalités de gestion.

Ce CCF concerne les sciences et techniques agronomiques, la biologie-écologie et les sciences et techniques de l'aménagement des espaces.

- CCF N°5 (coefficient 1), écrit de 3 heures.

Ce CCF est fondé sur une ou deux étude(s) de cas.

Il permet de certifier la capacité « Assurer la gestion économique des chantiers ».

Il s'appuie sur une visite et/ou sur l'analyse de documents.

Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, et les sciences et techniques de l'aménagement des espaces.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Ecrit	6	4 heures

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve écrite de coefficient 6 et d'une durée totale de 4 heures qui a pour objectif de vérifier l'acquisition et la maîtrise des techniques et pratiques professionnelles des aménagements paysagers et des connaissances fondamentales nécessaires à leur compréhension.

Déroulement
L'épreuve est constituée d'une série de questions portant sur l'ensemble des capacités certifiées.
Les questions sont formulées sous forme de questions à réponses ouvertes et courtes permettant de vérifier les capacités techniques des candidats dans toutes les disciplines couvertes par l'épreuve.

Evaluation
Elle est réalisée par un binôme d'enseignants intervenant dans la formation parmi les sciences et techniques de l'aménagement des espaces, les sciences et techniques des équipements, la biologie-écologie, les sciences et techniques agronomiques, les sciences économiques, sociales et de gestion.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Oral	**7**	45 min
E7 Partie 2	Ecrit	**5**	3 heures
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée **d'un coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle :
    - Rendre compte d'une situation professionnelle vécue en responsabilité ;
    - Mettre en œuvre une analyse réflexive à partir d'une situation professionnelle vécue en responsabilité ;
    - Réagir face à une situation professionnelle.

Cette capacité est acquise dans le cadre des **modules de formation professionnels, du module M 61 et des activités pluridisciplinaires**.

L'épreuve E7 **comprend deux situations d'évaluation** : l'une orale (partie 1 de l'épreuve), prenant appui sur un dossier préparé par le candidat, l'autre écrite (partie 2 de l'épreuve).
L'épreuve a pour objectif de vérifier l'aptitude des candidats à mobiliser leurs connaissances scientifiques et techniques pour réagir face à des situations professionnelles, pour rendre compte d'activités professionnelles vécues en responsabilité et pour conduire une analyse de ces activités ou réalisations, concernant leur intérêt, leurs qualités et leurs défauts, les difficultés rencontrées et les leçons à retenir pour des activités ultérieures en situations professionnelles d'aménagement paysager.

PREMIERE SITUATION D'EVALUATION : Oral – 45 minutes (coefficient 7)

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition des sous capacités « Rendre compte d'une situation professionnelle vécue en responsabilité » et « Mettre en œuvre une analyse réflexive à partir d'une situation professionnelle vécue en responsabilité ».

Nature de la situation d'évaluation

Elle s'appuie sur des situations professionnelles vécues (SPV) au cours des périodes en entreprises ou collectivités. Ces SPV sont établies en référence aux dix-neuf situations professionnelles significatives (SPS) figurant dans le référentiel professionnel.
Les SPV doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors des périodes de stages ou de formation en milieu professionnel (M61).

Les candidats doivent analyser trois situations professionnelles d'aménagement paysager qu'ils ont vécues en responsabilité ou en coresponsabilité de technicien supérieur. Pour ce faire, ils mobilisent leurs connaissances scientifiques et techniques et font preuve de leur aptitude à prendre du recul lors de la discussion avec les membres du jury. Deux des trois SPV, au moins, seront en relation avec les situations vécues lors du stage principal ou sur le lieu d'apprentissage. La troisième peut mobiliser un autre contexte de situation professionnelle (stage à l'étranger, emploi temporaire…).

Le dossier
Le dossier élaboré par le candidat est dans sa forme et son contenu, le résultat d'une démarche personnelle. Il comporte deux parties distinctes :

La première partie est consacrée à la rédaction d'un rapport (10 pages au maximum, plus éventuellement 5 pages d'annexes), dans lequel le candidat identifie et caractérise les trois situations professionnelles d'aménagement paysager qu'il a choisies, il y présente la ou les organisations au sein desquelles il a vécu ces situations, et justifie de leur choix en regard du contexte et de son projet de formation.

La deuxième partie est consacrée à la rédaction de trois fiches (2 pages au maximum par fiche) relatives chacune à une des situations professionnelles vécues (SPV) choisies par le candidat.
Les situations vécues peuvent s'appuyer sur les fiches descriptives d'activité (FDA) du référentiel professionnel, à condition de répondre à des SPS différentes les unes des autres.
Une situation professionnelle vécue n'est recevable, que si l'étudiant y est acteur ou associé directement à une prise de responsabilité.
Dans chaque fiche, le candidat présente et justifie les situations qu'il a choisies, analyse les enjeux professionnels, expose les difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre. Il propose éventuellement des évolutions de pratiques et les argumente.

Le dossier ainsi constitué dans la limite des 21 pages maximum autorisées (rapport + fiches + annexes) peut contenir des illustrations de différentes natures (photos, figures, croquis ou schémas).

Le dossier complet doit être envoyé, au préalable au jury. Il sert de support de présentation pour la première partie de l'épreuve E7.

NB : si une SPV porte sur une expérience en bureau d'étude, il convient qu'au minimum, une des autres fiches porte sur une expérience technique de terrain. Une des SPV, au moins, doit être en lien avec un travail concernant le végétal. En aucun cas, la situation choisie lors de l'épreuve E5 (CCF1) ne peut être réutilisée pour une des SPV.

Déroulement de l'épreuve
L'épreuve orale se déroule en deux parties :

- <u>présentation d'une fiche correspondant à une situation professionnelle vécue (10 minutes)</u>

Le jury choisit une des fiches du dossier et demande au candidat de la présenter en 10 minutes maximum. Le candidat pourra utiliser lors de cette présentation, tous les types de support et moyens dont il se sera assuré au préalable de la disponibilité (ordinateur, vidéo-projecteur, rétroprojecteur, etc.).
Le rapport ne fait pas l'objet d'une présentation spécifique par le candidat, il sert de support au jury pour orienter la discussion, le jury ayant pris connaissance de l'ensemble du dossier avant l'oral.

- <u>entretien (35 min)</u>

- un premier temps (15 min maximum) est consacré à la SPV présentée : le jury évalue la capacité du candidat à prendre du recul[4] sur la situation vécue, sur la maîtrise de techniques, sur les démarches et les méthodes mises en œuvre en situation. Il apprécie l'aptitude du candidat à discuter les résultats et à argumenter des approfondissements relatifs à la situation professionnelle.

- un deuxième temps (20 min maximum) est consacré aux informations figurant dans le rapport et aux deux autres fiches SPV. Le jury évalue la capacité du candidat à montrer l'intérêt des SPV présentées, leurs significations et leurs apports au regard du contexte professionnel dans lequel il a vécu ces situations. Il justifie de leur choix en regard du contexte et de son projet de formation.

[4] On entend à ce que le candidat sache analyser ce qui a fonctionné ou non, soit capable d'établir un bilan des réussites, des problèmes et de raisonner ce qui aurait pu être mis en œuvre….

NB : si une SPV porte sur une expérience en bureau d'étude, il convient qu'au minimum, une des autres fiches porte sur une expérience technique de terrain. Une des SPV, au moins, doit être en lien avec un travail concernant le végétal.

Evaluation
L'évaluation est conduite à l'aide d'une grille nationale critériée. Elle est assurée par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace, un professionnel et un enseignant impliqué dans la formation des modules professionnels parmi les disciplines suivantes : les sciences et techniques des équipements, la biologie-écologie, les sciences et techniques agronomiques, les sciences économiques, sociales et de gestion, l'éducation socioculturelle et l'histoire-géographie.

DEUXIEME SITUATION D'EVALUATION : Ecrit – (coefficient 5)

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition de la sous-capacité « Réagir face à une situation professionnelle ».

Nature de la situation d'évaluation

Le sujet de cette situation d'évaluation est construit autour de scénario(s) professionnel(s). Il repose sur plusieurs questions qui peuvent, le cas échéant s'appuyer sur différents types de documents utilisés en milieux professionnels. Selon les sujets, la réponse à apporter pourra prendre la forme d'un texte rédigé et/ou de représentations graphiques. Les formes des réponses pourront être soit clairement indiquées, soit laissées à la libre appréciation du candidat, afin de se conformer aux réalités des situations professionnelles.

Evaluation

Elle est réalisée par un binôme d'enseignants comprenant un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace et un enseignant de sciences et techniques des équipements ou un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion.

IV. – CAS PARTICULIER DU MODULE M11

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures / élève.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

V. – CANDIDATS AJOURNES LORS DE LA DERNIERE ANNEE D'APPLICATION DE L'OPTION DU BTSA NON RENOVEE

Epreuves du domaine professionnel
Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Perte du bénéfice de l'épreuve D.

Pour l'épreuve E5 :
Pour pouvoir conserver le bénéfice de la note obtenue à l'épreuve E, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Pour l'épreuve E6 :
Le candidat présente obligatoirement l'épreuve E6.

Pour l'épreuve E7 :
Pour pouvoir conserver le bénéfice de la note obtenue à l'épreuve ET2, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.
Cette note est reportée à la deuxième partie de l'épreuve E7.
Pour pouvoir conserver le bénéfice de la note obtenue à l'épreuve ET3, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Cette note est reportée à la première partie de l'épreuve E7.

Si l'une des deux conditions n'est pas remplie le candidat doit présenter l'épreuve E7.

VI. – INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES DANS LA NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2009-2126 DU 15 DECEMBRE 2009

Il convient de se référer sur les points suivants à la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2012 » :

- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non rénovée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Mireille RIOU-CANALS

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
➢ Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ➢ Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ➢ Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ➢ S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ➢ Interagir efficacement dans des situations de communication variées ➢ Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet	1-Respect des consignes ➢ Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale • Note de synthèse • Bibliographie • Affiche	**/2**
	2-Présentation orale du dossier ➢ Le corpus documentaire : • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) ➢ L'affiche : • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) • Analyse de la situation de communication • Choix et description du message	**/6**
	3-Maîtrise des notions économiques ➢ Synthèse écrite • Qualité, efficacité… ➢ Qualité de la bibliographie • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources… ➢ Réponse aux questions : • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement)	**/6**
	4-Maîtrise des codes(ESC) ➢ Pertinence de l'affiche : • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité • Réponse aux questions	**/6**

NOTE FINALE (en points entiers) : /20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3

Candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité…)		
Contexte (lieu, époque…)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1ère partie		**/10**

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3

Candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **/6** **Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers

T O T A L	**/20 pts**

ANNEXE 5

GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 1 DE L'EPREUVE E7

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	Barème
Rendre compte d'une situation professionnelle vécue en responsabilité	- Construction d'un document écrit clair et lisible	- Cohérence du plan proposé ; - Equilibre des parties exposées ; - Pertinence des illustrations et des annexes.	/10
	- Présentation de la situation professionnelle vécue choisie par le jury	- Qualité de l'expression et de la communication orale ; - Respect du temps ; - Maîtrise du vocabulaire professionnel et pertinence technique ; - Contextualisation de la situation ;	/30
Mettre en œuvre une analyse réflexive à partir d'une situation professionnelle vécue en responsabilité	- Analyse des responsabilités et des initiatives vécues au travers des expériences exposées	- Intégration et adaptation à l'organisation ; - Pertinence des initiatives ; - Qualité de l'argumentation (technique, scientifique, culturelle) - Implication du candidat.	/30
	- Auto-évaluation des compétences acquises et projection dans un parcours professionnel	- Identification des compétences mobilisées ; - Cohérence des SPV choisies au regard du projet de professionnalisation ; - Pertinence des réponses aux questions du jury.	/30
			/100

ANNEXE 6

RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION EN BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS

EPREUVE E5 : coefficient 3

Capacités évaluées	**Modalités** (candidats en CCF)		**Modalités** (candidats hors CCF)		**Modules concernés**
				Disciplines concernées	
Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	2 CCF	Pratique Ecrit Oral	Oral 30 minutes	Deux enseignants : 1 STAE + 1 STA ou 1 SESG ou 1 Bio-Eco ou 1 ESC ou 1 HG ou 1 TIM	M 51 M 55 + pluri

EPREUVE E6 : coefficient 6

Capacités évaluées	**Modalités** (candidats en CCF)		**Modalités** (candidats hors CCF)		**Modules concernés**
				Disciplines concernées	
Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement Assurer la planification et la conduite des chantiers d'Aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale Assurer la gestion économique des chantiers	5 CCF	Pratique explicitée Ecrit Oral	Ecrit 4 heures	Deux enseignants parmi : 1 STA, 1 SESG,1 STE 1 Bio-Eco, 1 SESG, 1 STAE	M52 + M53 + M54 + pluri

EPREUVE E7 : Epreuve intégration à caractère technique, scientifique et professionnel – coefficient 12.

Modalités (candidats en CCF et candidats hors CCF)					**Modules concernés**
Capacités évaluées	Nature	Coefficient	Durée	Evaluateurs	
Mobiliser les acquis du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à des situations professionnelles	Oral	7	45 minutes maximum	Deux enseignants de l'option + 1 professionnel	M 61 et connaissances acquises dans les modules professionnels + pluridisciplinarité
	Ecrit	5	3 heures	Deux enseignants : 1 STAE + 1 STE ou 1 SESG	